

Académie du Mieux-Être

Association Loi 1901 agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026

Nous avons le plaisir de vous compter parmi les élèves de l'Académie du Mieux-Être, association loi 1901 agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et la Vie Associative.

A titre indicatif, nous vous rappelons les quelques règles essentielles au bon fonctionnement de l'Association.

Vous avez choisi : la danse classique, la barre au sol-assouplissement, la danse contemporaine, la relaxation, la sophrologie, le yoga nidra, le qi gong, le tai-chi-chuan, le pilates et/ou la gymnastique holistique.

Nous vous demandons de bien vouloir nous fournir en ce début d'année :

- ✓ notre formulaire d'inscription dûment complété,
- ✓ une photo d'identité à placer sur votre carte qui vous sera remise en début d'année scolaire,
- ✓ un certificat médical (à nous fournir tous les 3 ans), document obligatoire pour toute association sportive et culturelle conformément au décret n°92-193 du 27 février 1992 relatif à la loi n°89-468 du 10 juillet 1989.
- ✓ le règlement correspondant au forfait choisi (payable en plusieurs fois sauf pour les règlements par virement bancaire).

*Les titulaires de cette carte pourront avoir accès aux stages. En outre, **un** cours vous est offert dans une activité autre que celle à laquelle vous êtes déjà inscrit(e).*

N.B. : Soyez prudent(e)s. Ne laissez pas d'objets de valeur ou d'argent dans les vestiaires, l'association n'étant pas responsable des vols éventuels.

TARIFS & ORGANISATION DES COURS

Par ailleurs, afin de respecter la structure et la comptabilité tenues à l'année, les tarifs ci-après sont forfaitaires selon le nombre de cours par semaine. Ceci nous permet donc de payer en temps voulu les frais, les salaires des professeurs, et d'assurer ainsi la régularité et le sérieux de l'enseignement dispensé. Vous avez également le choix exceptionnellement d'un tarif au trimestre, ou à la séance pour les cours individuels.

Dans votre intérêt, nous vous conseillons de travailler régulièrement, les professeurs étant à votre écoute pour vous faire progresser dans la discipline que vous avez choisie. L'association dispose de plusieurs cours dans chaque discipline pour faciliter cette régularité. En cas d'absence à un cours, vous pouvez exceptionnellement le rattraper dans le trimestre, en accord avec le professeur, ceci afin d'éviter de surcharger les effectifs.

- De ce fait, sachez que tout cours manqué ne peut pas vous être remboursé.
- Les cours sont maintenus 1 semaine sur 2 pendant les vacances scolaires. Toutefois, il n'y a pas de cours pendant les vacances à la salle Traëger, ainsi que pendant les jours fériés.
- En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, ce dernier sera remplacé ou bien il sera possible de rattraper le cours sur un autre horaire.

FORFAITS À L'ANNÉE <i>(payable en 1 ou 3 fois)</i>	TARIFS EN COURS D'ANNÉE <i>(exceptionnellement en cours d'année)</i>
Frais d'adhésion : 25 € pour l'année	1 cours collectif : 21€
1 cours par semaine : 495 € * (ou 3 x 165€)	1 cours particulier (+ 10 € si déplacement) : 70 €
2 cours par semaine : 685 € * (ou 250€, 250€, 185€)	Au trimestre** : 1 cours par semaine : 210 €
3 cours par semaine : 875 € * (ou 300€, 300€, 275€)	Au mois : 1 cours par semaine 75 €
4 cours par sem. et plus : 975€ * (ou 3 x 325€)	

* forfaits payables en trois chèques, tous remis lors de l'inscription, qui seront déposés en septembre, octobre, et novembre ou par virement bancaire (seuls les virements de la somme globale de l'inscription sont autorisés).

** À multiplier par le nombre de cours choisis.

Notre association étant agréée, nous acceptons les règlements et remboursements par les Comités d'Entreprises, les chèques vacances, les coupons sport, ainsi que le ticket loisirs des allocations familiales.

La durée des cours de danse classique est de 1 heure, 1 heure 15 ou 1 heure 30 ; les autres disciplines d'1 heure.

STAGES

Des stages de danse pourront être organisés pendant les week-ends et vacances scolaires.

Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spécifique.

DROIT A L'IMAGE

A des fins de communication, il se peut comme indiqué sur la fiche d'inscription que l'association utilise l'image des élèves inscrits. Aucune contrepartie présente ou future ne pourra être réclamée.

**Au nom de l'association, notre Président, les membres du bureau et les intervenants,
vous souhaitent une excellente année.**